

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU NORD DE L'YONNE

11 quai du 1^{er} Dragons
89300 JOIGNY

*EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE SYNDICAL*

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le jeudi sept décembre à dix heures, le comité syndical légalement convoqué, à JOIGNY, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

**DATE DE LA
CONVOCATION :**

30 novembre 2023

**NOMBRE DE
DÉLÉGUÉS :**

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 21

VOTE :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

**SECRÉTAIRE DE
SÉANCE
DÉSIGNE :**

Paul-Antoine de
CARVILLE

OBJET :

Délibération portant autorisation de création d'un poste de Chargé(e) de mission « Mobilité et attractivité territoriale » et délégation de portage administratif à la Communauté de communes du Jovinien par voie de convention

TITULAIRES PRÉSENTS (18) :

M. Marc BOTIN
M. Pascal CROU
M. Paul-Antoine de CARVILLE
M. Michel GRASS
Mme Nicola LANGEL
Mme Nadège NAZE
M. Gilles SABBATIER
M. Lionel TERRASSON
M. Jean-François CHABOLLE
M. Jérôme CORDIER
M. Jean-Pierre BARRET
Mme Frédérique COLAS
M. Nicolas SORET
M. Sébastien KARCHER
M. Luc MAUDET
M. Dominique BOURREAU
M. André PITOU
M. Thierry SPAHN

SUPPLÉANTS PRÉSENTS :

M. Christian DESCHAMPS, suppléant de M. MILACHON
M. Michel JOLY

ABSENTS EXCUSÉS (9 dont 2 pouvoirs et 1 suppléance) :

M. Éric BERTHAULT
Mme Catherine DECUYPER
M. Grégory DORTE
M. René FOUET
M. Jean-Luc GIVORD, pouvoir à Mme Nadège NAZE
M. Michel JOUAN
Mme Simone MANGEON, pouvoir à M. Marc BOTIN
M. Marcel MILACHON, suppléé par M. Christian DESCHAMPS
M. Gilles-Maximes POIBLANC

Délibération n° ADM/2023/16 : Autorisation de création d'un poste de Chargé(e) de mission « Mobilité et attractivité territoriale » et délégation de portage administratif à la Communauté de communes du Jovinien par voie de convention

Dans le cadre de la demande de prolongation du contrat de développement fluvestre entre le PETR et le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté, il est demandé au territoire de définir les modalités d'organisation interne qui en garantiront le suivi, l'animation et la mise en œuvre opérationnelle pendant sa nouvelle période contractuelle (**sous réserve que la demande soit validée par l'autorité régionale**). Ces conditions seront présentées dans un rapport général qui sera soumis au vote des élus régionaux en assemblée plénière les 24 et 25 janvier 2024.

Pour rappel, le contrat de développement fluvestre vise à favoriser, par ses priorités d'actions et sa logique partenariale, l'implantation d'aménagements touristiques et de loisirs le long de l'Yonne ou à proximité de celle-ci dans une logique d'itinérance. A ce titre, les élus du Nord de l'Yonne ont retenu trois ambitions :

- Travailler de concert à un programme d'actions transversales à l'échelle du linéaire ;
- Utiliser l'Yonne comme vecteur de développement territorial ;
- Devenir une destination écotouristique en matière d'itinérance, patrimoine bâti, naturel et immatériel.

Afin de permettre une mobilisation et un engagement efficace du contrat de développement fluvestre, il est proposé aux élus de procéder à la création d'un poste dédié aux questions d'attractivité territoriale et de mobilité au sein du PETR.

L'agent affecté à cet emploi serait rattaché à la Communauté de communes du Jovinien (qui en assurera le portage administratif par voie de convention, comme cela est le cas pour la chefferie de projet actuellement en poste), et pourrait être chargé des missions suivantes :

- Animation et mise en œuvre du contrat de développement fluvestre et de son plan d'actions ;
- Accompagnement et suivi des porteurs de projet : appui et conseil des porteurs de projet, aide au montage des dossiers et des demandes de financements (FEDER, Etat, Région, département) ;
- Organisation de la gouvernance du contrat : mise en place des instances (COTECH et COPIL) ;
- Participation aux instances du PETR : assurer la coordination entre la thématique « mobilité et attractivité territoriale » et les autres programmes ;
- Promouvoir et animer la thématique « mobilité et attractivité territoriale » sur le territoire ;
- Conduire un diagnostic des besoins et pratiques de déplacement des usagers pour proposer une connaissance globale du territoire et en déduire les enjeux ;

- Contribuer à la stratégie de mobilité/déplacements sur les périmètres des bassins de mobilité du Nord de l'Yonne (format à définir : plan de mobilité simplifié par exemple) en lien avec les partenaires du territoire (comités des partenaires des bassins de mobilité, acteurs économiques, de l'ESS, de l'insertion économique, services de l'Etat, Région, etc.).

Ce poste pourrait être **soutenu financièrement par la Région Bourgogne-Franche-Comté** (prise en charge à hauteur de 50% maximum des dépenses avec un plafond de 25 000 € et un autofinancement de 20% minimum). Les charges restantes se répartiront selon une clé de calcul « à l'habitant » dans le budget du PETR 2024.

Vu la réunion du Bureau syndical en date du 28/11/2023,

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Comité syndical,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Pour : 21

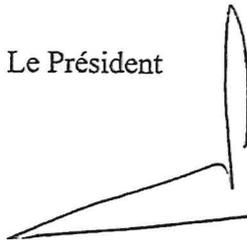
Contre : 0

Abstention : 0

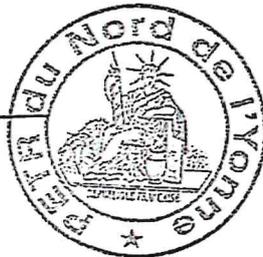
- **APPROUVE** la création d'un emploi de chargé(e) de mission « tourisme et mobilité » au sein du PETR du Nord de l'Yonne selon les modalités exposées supra ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte et à procéder à toute formalité pour la mise en œuvre de la présente délibération ;
- **DESIGNE** Madame Nadège NAZE comme conseillère syndicale déléguée au suivi du contrat de développement fluvestre du Nord de l'Yonne.

Pour extrait conforme

Le Président



Nicolas SORET



Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance



Paul-Antoine de CARVILLE